



10 rue Furtado
33800 BORDEAUX
Tél. 05 56 33 39 30
bordeaux@erecapluriel.fr

ASSOCIATION ETU'RECUP

18 avenue de Bardanac

33 600 PESSAC

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025

Aux adhérents,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association et en réponse à votre demande, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulée à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant, en application des dispositions de l'article L.612-5 du code de commerce.

Fait à Bordeaux, le 9 avril 2026

ERECAPLURIEL AUDIT
Commissaire aux comptes

Romain TOUZET

Associé